

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire Marie-Victorin, qui s'est tenue le 25 mai 1999 à compter de 21 h 00, à la salle Flore laurentienne, située au siège social de la Commission scolaire Marie-Victorin, 13, rue Saint-Laurent Est, à Longueuil.

Présences

**Commissaires :**

Mesdames : Lucie Désilets, Colette Larose, Fernande LeBlanc-Sénéchal, Carole Marchand

Messieurs : Michel Chamberland, Robert Filteau

Formant quorum sous la présidence de madame Fernande LeBlanc-Sénéchal.

**Commissaire  
représentant  
les parents :**

- du secondaire : Monsieur Alain Lacroix

**Directeur général :** Monsieur Jacquelin Bergeron

**Secrétaire général :** Monsieur Rolland Descheneaux

Absences

Monsieur Serge Dulude, madame Johanne Gaudreau

Ouverture de la  
séance

Madame Fernande LeBlanc-Sénéchal déclare la séance ouverte. Il est 21 h 00.

**50-CE-1999**  
Adoption de  
l'ordre du jour

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Alain Lacroix que l'ordre du jour soit adopté avec la modification suivante :

12.5 Reporté à une réunion subséquente

**Adoptée unanimement.**

Ordre du jour

L'ordre du jour adopté se lit comme suit :

- 1- Ouverture de la séance et moment de recueillement
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Procès-verbaux :
  - 3.1 Exemption de lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 27 avril 1999
  - 3.2 Exemption de lecture et adoption du procès-verbal de la séance d'ajournement du 5 mai 1999
- 4- Questions orales du public
- 5- Affaires de la Direction générale
- 6- Affaires du Secrétariat général
- 7- Affaires du Service de la formation générale des jeunes
- 8- Affaires des Services complémentaires
- 9- Affaires du Service des ressources humaines
- 10- Affaires du Service de l'organisation et du transport scolaires :
  - 10.1 Calendrier scolaire 1999-2000 - École Gérard-Filion (secondaire spécial "BAC")
  - 10.2 Calendriers scolaires 1999-2000 pour l'éducation des adultes et la formation professionnelle

- 11- Affaires du Service des ressources financières :
  - 11.1 Modalités de paiement - taxes scolaires
- 12- Affaires du Service des ressources matérielles :
  - 12.1 Adjudication du contrat :
    - PCP052/056 Réfection de toiture - École Saint-Romain
  - 12.2 Adjudication du contrat :
    - PCP275/071 Réfection de la toiture / Phase 1 - École André-Laurendeau
    - PCP283/068 Réfection de la toiture / Phase 1 - Section E - École LeMoynes-D'Iberville
  - 12.3 Adjudication du contrat :
    - PCP022/061 Réfection de toiture / Phase 1 - École Gentilly
  - 12.4 Adjudication du contrat :
    - PCP 018/073 Réfection de toiture / 3 sections - École Saint-Edmond
- 13. Affaires du Service de l'évaluation institutionnelle
- 14. Affaires du Service des technologies de l'information
- 15. Affaires du Service de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes :
  - 15.1 Achat regroupé pour le programme « Usinage sur machines-outils à commande numérique »
- 16. Autres points
- 17. Questions orales du public
- 18. Parole aux commissaires
- 19. Parole aux commissaires représentant les parents
- 20. Clôture ou ajournement de la séance

**Adoptée unanimement.**

**51-CE-1999**

Adoption du procès-verbal du 27 avril 1999

**IL EST PROPOSÉ** par madame Lucie Désilets que le procès-verbal de la séance du 27 avril 1999 soit adopté avec dispense de lecture.

**Adoptée unanimement.**

**52-CE-1999**

Adoption du procès-verbal ajournement du 5 mai 1999

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Robert Filteau que le procès-verbal de la séance d'ajournement du 5 mai 1999 soit adopté avec dispense de lecture.

**Adoptée unanimement.**

**53-CE-1999**

Calendrier scolaire 1999-2000 - École Gérard-Filion (secondaire spécial "BAC")

**CONSIDÉRANT** les prescriptions de la *Loi sur l'instruction publique*;

**CONSIDÉRANT** les dispositions des conventions collectives des enseignants;

**CONSIDÉRANT** la consultation faite auprès des différentes tables de consultation;

**IL EST PROPOSÉ PAR** madame Colette Larose :

**QUE** le calendrier scolaire 1999-2000 pour le secondaire spécial "BAC" de l'école secondaire Gérard-Filion, daté du 17 mai 1999 soit adopté tel que présenté.

**Adoptée unanimement.**

**54-CE-1999**

Calendriers scolaires 1999-2000 pour

**CONSIDÉRANT** la consultation faite auprès des différentes tables de consultation;

**IL EST PROPOSÉ PAR** madame Carole Marchand :

l'éducation des  
adultes et la forma-  
tion professionnelle

**QUE** les calendriers scolaires 1999-2000 des centres énumérés ci-après et datés du 17 mai 1999 soient adoptés :

- S Centre d'apprentissage personnalisé (CAP)
- S Centre d'éducation des adultes Antoine-Brossard
- S Centre d'éducation des adultes des 16-18
- S Centre d'éducation des adultes Le Retour
- S Centres de formation professionnelle Jacques-Rousseau et Pierre-Dupuy

**Adoptée unanimement.**

**55-CE-1999**  
Modalités de  
paiement - Taxes  
scolaires

**IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur Michel Chamberland :

**QUE** les intérêts qui doivent être chargés aux contribuables sur les arriérés de taxes, conformément à la *Loi sur l'instruction publique*, le soient selon les modalités suivantes :

- 1) Intérêts calculables à partir du 3 août 1999 ;
- 2) Pour les comptes de 5 \$ et plus, aucun intérêt si le contribuable paie avant le 7 août 1999 ;
- 3) Pour les comptes de moins de 5 \$, aucun intérêt si le contribuable paie avant le 30 juin 2000.

**Adoptée unanimement.**

**56-CE-1999**  
Adjudication du  
contrat -  
PCP052/056  
Réfection de toiture -  
École Saint-Romain

**CONSIDÉRANT** que par sa résolution numéro 106-CC-1999, la Commission scolaire Marie-Victorin approuvait les projets à caractère physique pour l'année 1999-2000;

**CONSIDÉRANT** l'appel d'offres public paru dans trois journaux;

**CONSIDÉRANT** que 13 firmes se sont procuré des cahiers de charge;

**CONSIDÉRANT** que 8 firmes ont déposé une soumission;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la firme d'architecte « Le Groupe Petrone inc. »;

**CONSIDÉRANT** que le ministère de l'Éducation subventionne le projet pour un montant de 113 901 \$;

**IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur Alain Lacroix :

**QUE** le contrat pour le projet PCP052/056, réfection de toiture, École Saint-Romain, soit accordé à la firme « Les Toitures Vick inc. », plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant total de 149 700 \$, taxes incluses, selon le tableau comparatif d'analyse de soumissions du 18 mai 1999 déposé par le Service des ressources matérielles;

**QUE** la directrice du Service des ressources matérielles soit autorisée à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

**Adoptée unanimement.**

**57-CE-1999**  
Adjudication du  
contrat -  
PCP275/071  
Réfection de la  
toiture / Phase 1  
École André-Lau-

**CONSIDÉRANT** que par sa résolution numéro 106-CC-1999, la Commission scolaire Marie-Victorin approuvait les projets à caractère physique pour l'année 1999-2000;

**CONSIDÉRANT** l'appel d'offres public paru dans trois journaux;

**CONSIDÉRANT** que 16 firmes se sont procuré des cahiers de charge;

rendeau  
PCP283/068  
Réfection de la  
toiture / Phase 1 -  
Section E - École  
LeMoyné-D'Iberville

**CONSIDÉRANT** que 10 firmes ont déposé une soumission;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la firme d'architecte « Groupe Leclerc »;

**IL EST PROPOSÉ PAR** madame Fernande Leblanc-Sénéchal :

**QUE** le contrat pour les projets PCP275/071, réfection de la toiture / Phase 1, École André-Laurendeau, et PCP283/068, réfection de la toiture / Phase 1 - section E, École LeMoyné-D'Iberville, soit accordé à la firme « Toitures Léon inc. », plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant total de 299 297,43 \$, taxes incluses, selon le tableau comparatif d'analyse de soumissions du 18 mai 1999 déposé par le Service des ressources matérielles;

**QUE** la directrice du Service des ressources matérielles soit autorisée à négocier un avis de changement représentant une diminution d'un montant de 35 656,46 \$, taxes incluses, selon le tableau comparatif d'analyse de soumissions du 18 mai 1999 déposé par le Service des ressources matérielles, pour le retrait des bassins F-5 et F-6 du projet PCP275/071, réfection de la toiture / Phase 1, École André-Laurendeau;

**QUE** la directrice du Service des ressources matérielles soit autorisée à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

**Adoptée unanimement.**

58-CE-1999  
Adjudication du  
contrat -  
PCP022/061  
Réfection de toiture/  
Phase 1 - École  
Gentilly

**CONSIDÉRANT** que par sa résolution numéro 105-CC-1999, la Commission scolaire Marie-Victorin approuvait les projets à caractère physique pour l'année 1999-2000;

**CONSIDÉRANT** l'appel d'offres public paru dans trois journaux;

**CONSIDÉRANT** que 19 firmes se sont procuré des cahiers de charge;

**CONSIDÉRANT** que 12 firmes ont déposé une soumission;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la firme d'architecte « Architecture Labbé et Associés inc. »;

**IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur Michel Chamberland :

**QUE** le contrat pour le projet PCP022/061, réfection de toiture / Phase 1, École Gentilly, soit accordé à la firme « Les Entreprises Cloutier & Gagnon (1988) ltée », plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant total de 141 380,75 \$, taxes incluses, selon le tableau comparatif d'analyse de soumissions du 18 mai 1999 déposé par le Service des ressources matérielles;

**QUE** la directrice du Service des ressources matérielles soit autorisée à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

**Adoptée unanimement.**

59-CE-1999  
Adjudication du  
contrat -  
PCP018/073  
Réfection de toiture /  
3 sections - École  
Saint-Edmond

**CONSIDÉRANT** que par sa résolution numéro 106-CC-1999, la Commission scolaire Marie-Victorin approuvait les projets à caractère physique pour l'année 1999-2000;

**CONSIDÉRANT** l'appel d'offres public paru dans trois journaux;

**CONSIDÉRANT** que 22 firmes se sont procuré des cahiers de charge;

**CONSIDÉRANT** que 14 firmes ont déposé une soumission;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la firme d'architecte « Architecture Labbé et Associés inc. »;

**IL EST PROPOSÉ PAR** madame Carole Marchand :

**QUE** le contrat pour le projet PCP018/073, réfection de toiture / 3 sections, École Saint-Edmond, soit accordé à la firme « Les Entreprises Cloutier & Gagnon (1988) ltée », plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant total de 112 080,36 \$, taxes incluses, selon le tableau comparatif d'analyse de soumissions du 18 mai 1999 déposé par le Service des ressources matérielles;

**QU'IL** soit ajouté au contrat la réfection des bassins 4 et 5 pour un montant additionnel de 56 036,72 \$, taxes incluses, selon le tableau comparatif d'analyse de soumission du 18 mai 1999 déposé par le Service des ressources matérielles;

**QUE** la directrice du Service des ressources matérielles soit autorisée à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

**Adoptée unanimement.**

**60-CE-1999**

Achat regroupé pour le programme « Usinage sur machines-outils à commande numérique »

**CONSIDÉRANT** que la ministère de l'Éducation désigne certaines commissions scolaires, dont la Commission scolaire Marie-Victorin, pour implanter le nouveau programme « Usinage sur machines-outils à commande numérique (4224) »;

**CONSIDÉRANT** qu'il est avantageux pour la commission scolaire d'adhérer au regroupement d'achat;

**CONSIDÉRANT** que la Fédération des commissions scolaires du Québec sera la gestionnaire de l'achat regroupé;

**CONSIDÉRANT** que le ministère de l'Éducation s'engage à fournir une contribution de 66% pour les achats relatifs à ce nouveau programme;

**IL EST PROPOSÉ PAR** madame Lucie Désilets :

**QUE** la Commission scolaire Marie-Victorin mandate la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) pour qu'elle procède en son nom à un appel d'offres regroupé provincial concernant l'achat d'articles en « Usinage sur machines-outils à commande numérique » que le ministère de l'Éducation financera en partie, selon les modalités habituelles des allocations spécifiques en formation professionnelle;

**QUE** le Service des ressources financières de la Commission scolaire Marie-Victorin soit autorisé à procéder à cet achat regroupé dès la réception des documents nécessaires à l'émission des bons de commande;

**QUE** la Commission scolaire Marie-Victorin s'engage à respecter le contrat liant la FCSQ et le fournisseur retenu. En conséquence, elle ne peut décider d'opter pour un autre fournisseur ou de négocier des prix séparés pour elle-même;

**QUE** la Commission scolaire Marie-Victorin s'engage à supporter les coûts reliés à la gestion de l'appel d'offres du ou des contrats assumés par le FCSQ. Ce montant sera de 2% des achats convenus avant taxes lorsqu'elle émettra le ou les bordereaux de commande aux fournisseurs retenus.

**Adoptée unanimement.**

**61-CE-1999**  
Clôture de la  
séance

**IL EST PROPOSÉ PAR** madame Colette Larose que la séance soit close.

**Adoptée unanimement.**

Il est précisément 21 h 17 lorsque les délibérations prennent fin.

**L.I.P. a. 170**

---

Présidente

---

Secrétaire général